



La Parole du Rav Brand

« Lorsque vous serez entrés dans le pays de Canaan, dont Je vous donne la possession, alors Je donnerai une plaie de lèpre sur une maison du pays que vous posséderez^[1]. »

Pourquoi voir sa maison malade de la lèpre serait-il un « don de D.ieu » ? En fait, « durant les quarante ans que les Hébreux vécurent dans le désert, les Emori'im (l'une des sept populations idolâtres d'Erets Canaan) cachèrent leur or et leur argent dans les murs de leurs maisons. Les Hébreux ignoraient l'existence de ces trésors. En procédant à la destruction des maisons lépreuses, comme le préconise la Torah, ils découvrirent ces richesses^[2] ». Cela semble curieux. La lèpre dont il est question ici est la conséquence de comportements immoraux : « Pour sept perversions, la lèpre frappe : la médisance, le meurtre, le parjure, l'immoralité, l'orgueil, le vol, l'avarice^[3]. » La perversité serait-elle récompensée par la richesse ? Et comment se fait-il que ce soient justement les maisons où habitaient des futurs habitants juifs pervers qui renfermaient ces richesses ?

En fait, à de très nombreuses reprises, la Torah avertit les juifs qu'en entrant dans le pays de Canaan, ils devraient détruire les idoles et les lieux de culte païen, de peur qu'ils les pervertissent. Toutes les statues d'idoles et leurs embellissements nous sont interdits au profit. Mais si un idolâtre déclare que la représentation de son dieu est dorénavant comme nulle et non avenue, il fait un *bitoul* ; l'objet perd alors de son charme, de sa force et de sa valeur spirituelle aux yeux du juif, et il devient dès lors permis au profit. Ce *bitoul* n'est valable que lorsqu'il est fait par un idolâtre, et sur un objet d'un idolâtre. Un juif en revanche ne peut pas effectuer lui-même ce *bitoul*, et aussi, sur ce qui appartient à un juif, aucun *bitoul* n'est valable^[4]. Lorsque les juifs prirent possession d'Erets Israël, la Torah leur a permis le butin. Quant à leurs objets de culte, tant que les juifs n'en avaient pas pris possession, ils pouvaient demander aux non-juifs de les annuler, mais une fois à eux, ils devaient les détruire. Par ailleurs, aucun *bitoul* n'était possible pour les lieux, autels et arbres de leurs cultes : il fallait les détruire.

Attachés au sol, ils appartenaient au peuple juif du fait que les juifs avaient hérité la terre d'Erets Israël depuis les Patriarches et de tout ce qui y avait été lié^[5].

La destruction des objets d'idolâtrie était un impératif pour les juifs, car ils exerçaient une force magique et irrésistible sur tous ceux qui les possédaient. En fait, « les idolâtres en dehors d'Erets Israël ne sont pas des idolâtres convaincus : ils ne pratiquent leurs cultes que pour suivre la tradition de leurs ancêtres^[6]. » « Les seuls véritables idolâtres sont ces sept anciennes nations^[7]. » Les Emori'im, craignant l'invasion des juifs, cachèrent alors leurs dieux en or et en argent dans les murs de leurs maisons. Ces forces magiques cachées influençaient les habitants juifs au point de les pervertir - comme les sept peuples eux-mêmes l'avaient été - et leurs maisons devenaient lépreuses. En les détruisant, les juifs découvraient le pot aux roses, ils demandaient à un non-juif pour les annuler, après quoi ils pouvaient en prendre possession. Bien que les juifs fussent les propriétaires de ces maisons, ces objets ne leur appartenaient pas encore, car ils ne savaient pas qu'ils y étaient cachés^[8], et le *bitoul* pouvait se faire. S'étant libérés de cette emprise malfaisante, ils pouvaient dorénavant vivre comme des juifs religieux. Bien que ce phénomène exista sur tout le territoire d'Erets Israël, nos sages parlent surtout des Emori'im. Peut-être est-ce dû au fait que leur roi, le géant Si'hon, fut particulièrement dangereux, encore plus spirituellement que matériellement. Il porte le nom Si'hon, siah, séduction verbale, et était un géant d'Emori - de la parole - pour corrompre les gens^[9]. Et les idoles de son peuple aussi étaient particulièrement chargées de forces maléfiques. De nos jours aussi, entrer dans une église peut nuire gravement à un juif - que D.ieu nous en préserve - et il faut s'en abstenir à tout prix.

[1] Vayikra 14,34.

[2] Voir Vayikra Rabba, 17, 6, rapport dans Rachi.

[3] Erkhin 16a. [4] Avoda Zara, 42a. [5] Avoda Zara 53b.

[6] Houlin 13b. [7] Rachi, Kidouchin 68b.

[8] Baba Metsia 25b - 26a, Tossafot. [9] Baba Batra, 78b.

Rav Yehiel Brand

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 41	19 : 56
Paris	20 : 43	21 : 56
Marseille	20 : 18	21 : 25
Lyon	20 : 25	21 : 35
Strasbourg	20 : 20	21 : 34

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 337

Pour aller plus loin...

1) Quelle différence y a-t-il entre la "Mitata Néchika" de Nadav et Avihou, et celle subie par d'autres Tsadikim tels que Moché, Sarah, etc. (16-1) ?

2) Il est écrit (16-10) : « Véhassair acher ala alav hagoral laazazel ... léchala'h oto laazazel hamidbara ». Pourquoi ce bouc est-il envoyé à Azazel, et pas plutôt apporté en Korban à Hachem ?

3) À qui le Cohen ressemblait-il au moment où ce dernier pénétrait dans le Saint des saints le jour de Kippour (16-17) ?

4) Selon une opinion de nos Sages, que nous apprend la Torah en juxtaposant la mitsva de révéler ses parents ("iche imo véaviv tiraou", 19-3) à celle d'observer les Chabatot d'Hachem ("véète chabétotai tichmorou") ?

5) Il est écrit (19-14) : « lo tékalet 'hérech » (ne maudis point un sourd). Selon une opinion de nos Sages, à quel enseignement fait allusion le terme « 'hérech » composant ce passouk ?

6) Il est écrit dans le traité Bérakhot(53) à propos de l'expression : « Véhitkadichtème vihytème kédochim » (20-7) : « véhitkadichtème » : élou mayime richonim, « vihytème kédochim » : élou mayime a'haronim. À quel enseignement pourrait faire allusion cette dracha de la Guémara ?

Yacov Guetta



Réponses Enigmes Tazria Metsora N°336

Enigme 1: D'après le Choul'han aroukh si la personne avait l'intention de faire le bon compte au début de la brakha et que finalement elle s'est trompée de jour, elle est acquittée et n'a pas besoin de refaire avec brakha. (וימן תפט סעיף ו)

Enigme 2: D (un dé).

Rebus: V / Ailes / Amis / Queue / D' / Hache / Lot / Tas / Veau

Pour soutenir Shalshelet ou pour dédicacer une parution :

Shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Quelle bénédiction récite-t-on sur la Matsa après Pessa'h ?

Selon plusieurs décisionnaires la bénédiction sur la Matsa est "Hamotsi" tout au long de l'année [Kenesset Hagueola ; Beth David 70 et 83; 'Houkat Hapessa'h 482,1; Chout Korbane Iché Siman 4...]

Et ainsi est la coutume des Ashkénazim. [Voir Piské tchouvote 168,13 note 99]

D'autres pensent qu'en dehors de Pessa'h, on récite "Mezonot" [Mich'ha Dérabouta 1 siman 168,6; Guinat Véradim (kountrass gan hameleh 64); Chemech Oumaguén 1 ch 34-36].

Ainsi est la coutume de l'ensemble des communautés Séfarades [Ma'hazik Berakha 158,5 qui conclut toutefois qu'il convient de retenir l'opinion du Beth David et donc de ne pas s'appuyer sur la coutume ; Ateret Avot 2 perek 22,73 ; Chout Ich Matslia'h 3 Siman 5 page 21b qu'ainsi est la coutume à Gerba ; (Chout Nefech 'Haya 1 p.191) contrairement à Tunis où la coutume était de réciter Motsi sur la Matsa après Pessa'h (Alé Hadass 4,2)].

Mais étant donné que cela fait l'objet d'une vive discussion parmi les décisionnaires, celui qui craint D. ne rentrera pas à priori dans le doute et fera Motsi sur un petit morceau de pain afin d'acquitter la Matsa, ou fixera son repas sur la Matsa en mangeant une quantité égale ou supérieure au volume de 3 œufs, ce qui correspond à ~70g de Matsa soit ~2 Matsot machine puisqu'un Kazayit correspond à ~11g de Matsa [Ye'havé Daat 3,12 ; Caf Ha'haïm 158,43 qui conclut que cela est même impératif (et pas simplement une mesure de rigueur) et ainsi procédait le Rav Ovadia Yossef Zatsal (Or'hote Marane 2 perek 13,8 page 498/499)].

Certains ont l'habitude de consommer la Matsa le jour du 14 iyar en souvenir de Pessah chéni. Toutefois, selon Rav Mazouz, il convient de la consommer au cours de la soirée du **15 Iyar** étant donné qu'à l'époque, c'est à ce moment-là que celui qui était impur consommait sa matsa [Voir Alon Bayit Néeman Parchat Emor (Alon 62 et 5) au nom de son père Rav Matsliah Mazouz qui déduit cela des propos du Rambam].

David Cohen

Enigmes

Enigme 1 :

A quel Roch Hodech ne lisons-nous pas le hallel ?

Enigme 2 : Qu'est-ce qui a quatre doigts, un pouce, mais n'est pas vivant ?

Or Letsion

Le couple (4)

Il est important de reconnaître que la nature de l'homme et de la femme est différente, car il existe une distinction fondamentale entre eux. Une telle reconnaissance permettrait d'éviter de nombreux conflits inutiles. En effet, l'émotion est le pouvoir prédominant chez la femme, tandis que chez l'homme, c'est plutôt la raison qui domine. Cette divergence se reflète dans tous les aspects de la vie, depuis les choix vestimentaires, où l'on constate souvent des disparités de goût, jusqu'à la façon dont les deux perçoivent les choses en général. Par exemple, l'homme accorde

Aire de Jeu

Jeu de mots

Après le magnifique discours du chef cuisinier, ses amis l'acclament : "restaurateur" !!!

Devinettes

- 1) Quelles fautes étaient pardonnées par le taureau 'hatat du Cohen le jour de Kippour? (Rachi, 16-11)
- 2) Où se trouve le Mikvé dans lequel se trempait le Cohen Gadol ? (Rachi, 16-24)
- 3) D'où apprenons-nous qu'on ne peut pas se marier avec sa belle-sœur après avoir divorcé de sa femme tant que celle-ci est vivante ? (Rachi, 18-18)
- 4) A quoi faut-il faire attention lorsque l'on fait un reproche à son prochain ? (Rachi, 19-17 ?)
- 5) A partir de quel instant compte-t-on les années de Orla pour un arbre fruitier ? (Rachi, 19-23)
- 6) Qu'apprenons nous du passouk « olam 'hessed ybané » (Téhilim 89-3) en lien avec notre paracha ? (Rachi, 20-17)

Réponses aux questions

1) Pour des Tsadikim tels que Moché ou Sarah, c'est la Néchika de Hachem (baiser divin) qui « s'approcha » d'eux pour cueillir leurs âmes saintes, alors que pour Nadav et Avihou, ce sont eux qui s'approchèrent de la Néchika de D... (bien qu'ils savaient qu'ils risqueraient par cela de trouver la mort, ils furent malgré tout prêts à donner leur vie pour Dieu, tant l'amour qu'ils éprouvaient pour Lui était grand !).

Remez Ladavar : le terme « a'haré » (mote) employé à la place du mot « a'hare (hamita chel...) », signifie : « mouflague » (c'est-à-dire : Extrêmement séparé, se distinguant de manière extraordinaire). Ainsi, la mort des 2 fils d'Aaron était très différente de la mort d'autres Tsadikim qui moururent du baiser divin. ("Likoutei Baal Chem Tov", Or Ha'haïm Hakadoch)

2) Car ce bouc (émissaire) est offert en « cho'had » (en pot-de-vin) pour le Satan (l'ange accusateur) afin que ce dernier ne puisse accuser le klal Israël pour ses fautes. (Pirkei de rabbi Eliezer, chapitre 46)

3) Il ressemblait à Adam Harichon (dans toute sa splendeur et son rayonnement) avant la faute du "Ets Hadaat"). (Méam Loez, volume sur Béréchit, p.181, au nom du Traité Avoda zara, Tikounim page 9)

4) Le 'Hida rapporte dans son Séfer « Na'hal Kédoumim » (au nom du Arizal), que cette juxtaposition nous apprend que tout celui qui est "Mé'hadech" des 'hidouché Torah durant le Chabat, couronne par cela son père et sa mère dans le Olam Haba ! Et les maîtres du Moussar de déclarer, que de la même manière que Hachem arrêta Sa parole

créatrice ("chavate midibouro") le jour de Chabat, ainsi en sera-t-il de même pour chaque Ben Israël (qui veillera à ne pas prononcer des "divrei 'hol" en ce jour saint). Ainsi, comment "respecter et honorer ses parents" (de manière à les couronner dans le Olam Haba) : « Iche imo véaviv tiraou » ? Et la Torah de répondre : « ète chabétoï tichmorou », autrement dit : "Gardez-vous bien durant Mes chabatot", de ne pas parler des "divrei 'hol", mais utiliser plutôt votre bouche pour être "mé'hadechim" des 'hidouché torah (vous procurerez ainsi du "na'hat Roua'h" à l'âme de vos chers parents). ("Chalmei Toda" du Rav Chlomo Dana Zatsal, imprimé en 1918)

5) Ce mot ('hérech) a pour Notarikone: « 'Haïm-Raïm-Chelkha ».

Hachem avertit ainsi chaque homme menant « une vie faite de souffrances et de malheurs » en lui déclarant : « Ne te maudis pas (lo tékalel ète atsmékha) en pensant 'hass véchalom, que "D... n'entend pas (qu'il est kavyakol 'hérech: sourd) ta voix qui gémit, compte tenu de tes grandes souffrances ! » Comme nous l'enseigne le Zohar (Pin'has) : « Tlate inoun dégarminé bich légarmayehou, vé'had méhène : Mane délaïte garmé ! » (Sifté Cohen)

6) Hachem déclare aux parents : « Si vous vous sanctifiez (véhitkadichtème) avant de mettre au monde vos enfants ces derniers bénéficieront par le mérite des "mayime richonim", des "premières eaux" du Mikvé, et par celui des bonnes kavanote de Torah du père ("eine mayim éla Torah"), de l'aide divine leur permettant de "conserver cette kédoucha et tahara" ("vihytème kédouchim") jusqu'aux « dernières eaux » kavyakhol ("mayime a'haronim" incarnant les eaux de la toilette mortuaire). (Rav Chémouel Zak, Admour de Bialei)

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

une plus grande importance à la "justice", alors que la femme peut avoir une pensée et une perception différentes comme par exemple des compliments et une écoute qui lui permettent d'avancer. Dans le même ordre d'idées, lorsqu'une femme trouve un objet qui lui plaît, elle n'aura pas tendance à chercher une alternative un peu plus simple, ce qui reflète sa nature propre. Il est essentiel que l'être humain en prenne conscience et qu'il ne blâme pas sa femme, mais plutôt qu'il la comprenne et la respecte en tant qu'individu avec une constitution et une caractéristique unique. (Or letsion H&M p.186)

Yonathan Haik

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Yossef Yitz'hak Schneerson (partie 2/2)

De Varsovie aux États-Unis : Il partit ensuite en Terre Sainte où il visita des lieux de sépulture sacrés et rencontra des rabbanim et des dirigeants communautaires. De là, il se rendit aux États-Unis, où il fut reçu à la Maison Blanche par le président américain Herbert Hoover, qui, en tant que candidat républicain à la présidence, avait fait pression pour sa libération. Les partisans de Loubavitch en Amérique supplièrent leur Rabbi de quitter la Russie et de rester en Amérique, mais Rabbi Yossef refusa. De 1934 jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, il vécut à Varsovie, en Pologne. Suite à l'attaque de l'Allemagne nazie contre la Pologne en 1939, Rabbi Yossef refusa de quitter Varsovie. Il resta dans la ville pendant les bombardements et sa capitulation face à l'Allemagne nazie. Il apporta le soutien total de ses organisations sous le 'Habbadisme 'Habad pour aider autant de Juifs que possible à fuir les armées

d'invasion. Avec l'intercession du Département d'État des États-Unis à Washington, et avec le lobbying de nombreux dirigeants juifs au nom du Rabbi, il obtint finalement l'immunité diplomatique et un passage sûr pour passer par Berlin à Riga, puis à New York, où il arriva en 1940. Malgré des conseils inverses, il lança la première Yeshiva Loubavitch en Amérique, déclarant que "l'Amérique n'est pas différente" de l'Europe.

Lancement des activités Loubavitch aux USA : Au cours de la dernière décennie de sa vie, de 1940 à 1950, Rabbi Yossef s'installa à New York. Il était déjà physiquement faible et malade mais il avait une vision forte de la reconstruction du judaïsme orthodoxe en Amérique et il voulait que son mouvement en soit le fer de lance. Pour ce faire, il lança une campagne de construction pour établir des externats juifs religieux et des yeshivot pour garçons et filles, femmes et hommes. Il créa des imprimeries pour les écrits volumineux et les publications de son mouvement, et commença le processus de diffusion de l'observance juive aux masses juives du monde entier. Il commença à enseigner publiquement et beaucoup vinrent chercher ses enseignements. Il commença à

rassembler et à envoyer une petite quantité de ses rabbanim nouvellement formés dans d'autres villes - une tendance qui sera plus tard amplifiée par son gendre et successeur.

Son héritage : En 1950, soit deux ans après avoir établi un village Loubavitch en Terre d'Israël (connu sous le nom de Kfar 'Habad, près de Tel-Aviv), Rabbi Yossef quitta ce monde et fut enterré à New York. Il n'avait pas de fils et son gendre cadet, le Rabbi Mena'hem Mendel Schneerson ("Le Rabbi") lui succéda en tant que Rabbi de Loubavitch, tandis que le gendre aîné, le Rabbi Shemaryahou Gourary dirigeait le réseau 'Habad Yeshiva Tomkhei Temimim. Le Centre Ohel 'Habad-Loubavitch est situé à côté de sa tombe. L'Ohel est devenu un point central pour son successeur, qui le visitait régulièrement pendant de nombreuses heures de prière, de méditation et de supplication pour les Juifs du monde entier.

Rabbi Yossef écrivit de nombreux ouvrages parmi lesquels : Sefer Hamaamarim; Sefer Hasi'hot; Likkoutei Dibbourim ; Kountres Torat Ha'hassidout; Kountres Limoud Ha'hassidout ; et Igrot Kodesh.

David Lasry

La Question

La paracha de la semaine nous développe le cérémonial que devait appliquer le Cohen gadol, le jour de Yom kippour notamment à l'intérieur du Saint des saints. Ainsi, le verset nous dit : " Par cela viendra Aharon..."

De là, le Midrach apprend que bien que le Saint des saints était accessible au grand prêtre uniquement le jour de kippour, Aharon en revanche pouvait y accéder quand bon lui

semblait, à partir du moment où il réalisait tout le protocole correspondant.

Dès lors, nous pouvons nous demander, quelle était la spécificité du premier Cohen gadol pour que lui soit permis de rentrer dans le Kodesh hakodachim même les autres jours que Kippour.

Le **Méchekh 'hokhma** répond : au sujet des encens apportés dans le Saint des Saints, le verset nous dit : "car dans la nuée, J'apparaîtrai sur la kaporet." Ainsi, nous comprenons que la présence divine se manifeste à travers la nuée.

Or, Aharon eut pour particularité d'officier en tant que grand prêtre uniquement dans le désert, lorsque les nuées de gloire étaient présentes au quotidien (par le mérite d'Aharon).

Or, puisque par son mérite la présence divine était déjà là à n'importe quel moment, même en dehors du jour de Kippour, il est logique que Aharon n'avait pas besoin d'attendre ce jour spécifique pour pénétrer dans le Kodesh hakodachim.

G.N.

La Paracha en Résumé

Montée 1 : Hachem dit à Moché, que Aharon ne pourra pas entrer dans le Kodech à tout moment. La Paracha détaille ensuite le service de Kippour par Aharon. Il offrira d'abord un 'hatat pour lui et sa maison. Puis il va offrir un bouc pour Hachem (parmi les sacrifices offerts par le peuple), il va ensuite offrir un deuxième 'hatat pour pardonner les Cohanim. Ensuite, il entrait avec la pelle dans le Saint des Saints offrir la kétoret. Ensuite, il offrait une bête pour azazel.

Montée 2 : La Paracha poursuit son détail concernant le service de Kippour, avant de parler de l'interdiction d'offrir un korban en dehors du Beth Hamikdash sous peine de 'hiyouv karet.

Montée 3 : L'homme qui va offrir un korban en dehors du Beth Hamikdash sera hayav karet. L'homme sera hayav karet s'il mange du sang sorti au moment de la ché'hita d'une bête. L'homme qui fera la ché'hita d'un oiseau ou d'une bête sauvage, fera le kissouy adam. L'homme qui mange une nevela (bête morte sans ché'hita) ou terefa (bête malade et destinée à mourir, avant la ché'hita), sera impur. S'il ne se purifie pas et qu'il entre au Beth Hamikdash, il sera hayav karet. La Torah avertit les Béné Israël de ne pas se comporter comme le faisaient les Egyptiens et comme le font les habitants de Kénaan, mais vous suivrez Mes ordres.

La Torah liste les arayot une première fois :

Les parents, la femme du père, la sœur, la petite fille, la fille de la femme du père, la sœur du père, la sœur de la mère, la femme du frère du père, la bru, la femme du frère, une femme et sa fille, deux sœurs, nida, femme mariée...

Montée 4 : ... homme, bête (X2).

N'envoie pas ta descendance au molekh (avoda zara consistant à faire passer son enfant entre des colonnes de feu). Hachem raconte aux Béné Israël, que s'il nous donne la terre d'Israël, c'est parce qu'elle a rejeté ses habitants qui ont justement fauté sur ces fautes dégoûtantes. C'est pourquoi, à nous de ne pas nous faire rejeter par la terre.

La paracha de Kédochim est remplie de mitsvot qui s'enchaînent. Dans la 1^{ère} montée, on retrouve les mitsvot suivantes : Être saint, craindre ses parents, garder le Chabat, ne pas faire avoda zara, manger les korbanot dans le temps imparti, sinon, hayav karet. Pea, leket, olelot, Péret. Ne pas voler en cachette, ne pas nier, ne pas mentir, ne pas jurer à faux, ne pas voler de manière flagrante, ne pas retarder la paye d'un employé, ne pas maudire un sourd, ne pas mettre une embûche devant un aveugle.

Montée 5 : Ne pas être malhonnête dans les jugements, ne pas faire de favoritisme, ne pas colporter, ne pas porter assistance à personne en danger, ne pas haïr, réprimander son prochain, ne

pas se venger, ne pas garder rancune, aimer son prochain, ne pas accoupler des bêtes, des graines ou des fils dans un habit. La Torah parle ensuite de la orla et du néta révai. Puis, l'interdiction d'être superstitieux, ne pas raser les coins de la tête ou de la barbe, ne pas se faire d'entaille ou de tatouage, ne pas se tourner vers ov et idéoni (idolâtries permettant de demander le futur aux morts).

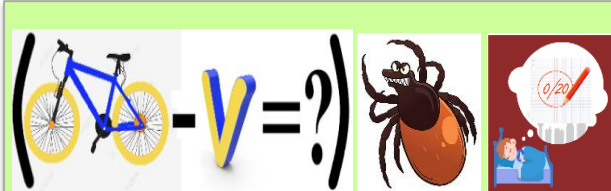
Montée 6 : La paracha se poursuit sur le même rythme : ne pas vexer le converti et l'aimer. Etre honnête dans la justice et dans le travail. Hachem met en garde particulièrement ceux qui se tournent vers le molekh ou ov et idéoni, en leur annonçant qu'il se tournera vers eux et les excommuniera. Puis, Hachem rappelle l'importance de la sainteté.

Montée 7 : La Torah va lister plusieurs cas de peines de mort (dont les arayot).

Celui qui maudit ses parents avec le nom de Hachem, celui qui vit avec une femme mariée, la femme de son père, sa bru, un homme, une femme et sa fille, une bête x2, sa sœur, une femme nida, la sœur de sa mère ou de son père, la femme du frère de son père, la femme de son frère. Ceux qui pratiquent le ov et le idéoni.

Hachem demande de ne pas suivre les lois des goyim, et vous créez une séparation entre les bêtes pures et impures et vous serez saints pour Moi, car Je suis saint et Je vous ai séparés des autres peuples pour M'appartenir.

Rébus



en verlan

La Force d'une parabole

Au début de la Parachet Kédochim, nous retrouvons la mitsva de Péa, (ainsi que celles de Ieket, olelot et Péret). La Torah nous invite à consacrer une partie de notre récolte au pauvre afin qu'il puisse dignement glaner quelques épis de blé pour se nourrir.

Chaque homme prend certainement plaisir à accomplir cette misva comme il se doit. Cependant, en temps de crise ou d'inflation, lorsque le budget est plus serré et qu'il faut procéder à des restrictions, il pourrait être tentant d'utiliser les dépenses de Tsedaka comme variable d'ajustement. En effet, les dépenses d'alimentation sont incompressibles, et celles pour l'habillement sont primordiales. Concernant les vacances, comment ne pas partir pour Pessah alors que nous n'avons pas voyagé depuis décembre... Que peut-on réduire à part les "extras" de charité ?

Le Maguid de Kaminits nous propose une autre vision à travers une parabole.

Jadis, chaque petite ville avait un courtier qui prenait les commandes de tous les marchands et se rendait à la ville

avec une grande voiture. Il rapportait la marchandise moyennant un petit bénéfice.

A l'approche de la fête de Pessa'h, tout le monde effectue d'importants achats, Les commandes passées au courtier étaient donc beaucoup plus importantes que de coutume. L'agent portait le cœur content, heureux et remerciait Hachem de pouvoir réaliser le double de bénéfices en l'honneur de la fête. Effectivement, arrivé à la ville, il chargeait sa voiture au maximum et prenait le chemin du retour. Mais voilà qu'une année, cependant, l'hiver s'attarda. Les routes étaient encore boueuses et la voiture lourdement chargée s'enfonça dans la boue sans que les chevaux ne parviennent à la désebourber. Le courtier frappa les bêtes mais sans succès, la voiture ne bougea pas d'un pouce.

L'agent comprit qu'il ne lui restait plus qu'à alléger la voiture. Il s'était déjà résigné à la perte d'argent que cela lui causerait mais avait-il le choix? Allait-il rester éternellement bloqué en pleine route? Il se demanda quelle marchandise laisser sur place. Il réfléchit longuement mais ne trouva pas de solution: tout ce qu'il transportait était important! Il ne se résignait pas à jeter

les rouleaux de tissu car, pendant cette période, Réouven, le tailleur réalisait son bénéfice de toute l'année. Il ne pouvait abandonner les produits de Pessa'h car c'était le moment ou jamais de les vendre. Décevoir Moché, un fidèle client, n'entraînait pas même en ligne de compte. Quant à Yossef, il avait payé d'avance sa commande. Bien entendu, le courtier ne pouvait pas revenir chez lui sans les cadeaux pour sa famille ! Que faire dans ce cas? Soudain, une idée lui traversa l'esprit. "Chaque roue de la voiture pèse au moins cinquante kilos" se dit-il. "De toutes les façons, l'une d'elles est couverte de boue et un peu tordue. Eh bien! Qu'à cela ne tienne, je m'en passerai ! Et si cela ne suffit pas, j'en détacherai une seconde; cela allégera la voiture de cent kilos !" De fil en aiguille, notre homme alla jusqu'à se convaincre que s'il retirait les quatre roues, la voiture sortirait facilement de la boue et filerait bientôt sans encombre sur la route...

De la même manière, les dépenses de Tsedaka ou de soutien à la Torah qui pourraient paraître superflues sont en réalité ce qui supporte tout notre voyage. Ce n'est donc surement pas ici que l'on pourra faire des économies. (Atéret Tsvi, derouch 12)

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Réouven est un père comblé qui vient de fiancer son premier fils. La date de mariage ne tarde pas à être fixée dans six mois et Réouven peut donc commencer les préparatifs. Il prend donc contact avec Daniel le traiteur afin qu'il lui livre cinquante plats pour le Chabat 'Hatan. Daniel lui fixe un tarif intéressant qui comprend les pains, boissons, assiettes et couverts jetables. Mais voilà que quelques jours avant le Chabat, Daniel un peu embêté, appelle Réouven pour lui expliquer qu'il doit rajouter 400 Shekels sur le tarif annoncé. Réouven ne comprend pas trop et lui demande donc des explications. Daniel lui explique que l'état a instauré une nouvelle taxe sur le jetable et les tarifs ont drastiquement augmenté, ce qui fait un surplus de 400 Shekels. Réouven comprend bien mais lui répond qu'il ne voit pas pourquoi ce serait à lui de payer cette taxe, ils avaient fixé un prix et celui-ci ne devrait pas changer, sinon il aurait dû conditionner depuis le début son tarif au prix du jetable. Mais Daniel rétorque qu'il ne pouvait imaginer une telle situation et ce n'est donc pas logique que ce soit à lui de payer pour des ustensiles qu'il n'utilisera même pas.

Quel est le Din ?

Il y a près de deux siècles, une discussion identique eut lieu entre un locataire et son propriétaire. Le contrat de location comprenait le bois de chauffage que le propriétaire devait fournir chaque mois à son locataire. Mais après quelques mois, le prix du bois doubla subitement. Le propriétaire demanda donc au locataire de payer davantage car il n'imaginait pas une telle hausse. Ils allèrent donc trouver le Nahalat Tsvi qui rapporta le Choul'han Aroukh (Éven Aézèr 114, 1) qui écrit ainsi : celui qui se marie avec une femme qui a une fille d'un premier mariage sous la condition de nourrir la fille les cinq prochaines années, sera obligé de la nourrir quel que soit le prix de la nourriture. Mais le Taz explique que cela n'est valable que si les prix montent de manière normale mais s'il s'agit d'une hausse spectaculaire, il pourra arguer qu'il s'agit là d'un cas de force majeure exceptionnel et qu'il n'a pas accepté sur lui cette condition et ne payera donc que le prix normal. Il en veut pour preuve le Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat 225,3) qui nous enseigne qu'un vendeur qui prend sur lui de rembourser l'acheteur pour tous les cas de force majeure qui pourraient arriver ne sera pas responsable pour un cas exceptionnel. Le Choul'han Aroukh rajoute qu'il en est de même pour toutes conditions pécuniaires qui n'incluent pas les cas extraordinaires mais seulement les choses prévisibles. Le Nahalat Tsvi tranche donc en faveur du propriétaire et ainsi, le Rav Zilberstein donna raison à Daniel.

En conclusion, Réouven devra rajouter les 400 Shekels car il est évident qu'avec une telle hausse, Daniel n'aurait jamais promis de fournir la vaisselle jetable. (Tiré du livre *Véarèv Na Tome 4, page 113*)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ...Soyez Kédochim (saints)... » (19/2)

Rachi explique : Soyez séparés des Arayot (unions interdites) et de la Avéra. Car tout endroit de la Torah où tu trouves un guédèr (restriction) à propos de l'immoralité, tu trouves la Kédoucha juste après.

Le Ramban explique : La Torah interdit certaines unions, certains aliments, mais d'un autre côté permet le mariage, la viande, le vin... Ainsi, une personne pourrait s'enivrer de vin, manger beaucoup de viande... devenir esclave de ses désirs sans rien transgresser de la Torah, se noyer dans la mer des désirs tout en étant en accord avec La Torah, d'être ce qu'appelle le Ramban "Naval Birchout haTorah (mauvais avec la permission de la Torah)". La Torah dit donc "...Soyez Kédochim...", que même dans les choses permises, il y a une mitsva de retenue, de s'abstenir, de fixer des limites.

On pourrait se demander : Pour éviter "Naval Birchout haTorah", la Torah n'avait qu'à interdire plus de choses !?

On pourrait expliquer la profondeur du Ramban ainsi : La problématique est la suivante : pour faire respecter des interdictions à tout un peuple, il faudrait mettre un niveau très bas, accessible à tous. Mais les gens forts les respectant sans effort, ne pourront pas s'élever et ne seront pas satisfaits. Et si on met la barre très haut, les gens faibles n'y arriveront pas et se retrouveront coupables et fautifs envers la Torah. Par conséquent, les choses graves, compréhensibles et donc accessibles à tous, la Torah les a interdites pour tout le monde au même niveau. Puis, concernant les autres choses, la Torah permet avec une mitsva de restriction, libre à chacun d'en choisir son niveau selon ce qui lui convient et qui lui correspond. Ainsi, on évitera le "Naval Birchout haTorah" et en même temps, ceux qui fournissent le plus d'efforts seront récompensés par la Kédoucha. Par ce système, on gagnera que chacun trouve sa place et son compte. Les gens faibles ne seront pas pénalisés d'être fauteurs et les gens forts seront récompensés et élevés par la Kédoucha.

On pourrait à présent se demander : Pourquoi Rachi fait-il dépendre la Kédoucha de Arayot ? Qu'est-ce que Arayot a de particulier par rapport à tous les autres domaines ?

Mais surtout, le plus étonnant, c'est que Rachi ramène comme première preuve le Cohen ediot où, après lui avoir interdit Arayot, il est dit "Je suis Hachem Qui vous rend Kadoch" puis, pareillement avec le Cohen gadol. Ensuite, Rachi revient au Cohen ediot en disant qu'il est écrit juste avant "ils seront Kédochim", d'où la question : pourquoi Rachi ramène-t-il deux fois le Cohen ediot ? Quelle différence entre "Je suis Hachem Qui vous rend Kadoch" et "ils seront Kédochim" ? Pourquoi Rachi ramène-t-il deux fois la même preuve ?

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi :

S'interdire des choses permises est à double tranchant car si la personne en est heureuse alors

c'est une Mitsva et elle a accès à la Kédoucha. Sur cette configuration, il est dit " Tout celui qui jeûne est Kadoch " (Taanit 11). Mais si ces restrictions entraînent une souffrance, il fera une grande faute: "Tout celui qui jeûne est un fauteur " (Taanit 11), " Il est interdit de se faire souffrir " (Taanit 22).

Dans Michleï (3/17), il est écrit " Les voies de la Torah sont agréables et tous ses sentiers sont de paix ".

Ainsi, si un homme prend un chemin qui n'est pas agréable et source de paix alors qu'il sache qu'il n'est pas dans le chemin de la Torah.

À présent, citons quelques particularités qu'a Arayot par rapport aux autres domaines :

1. Arayot attire énormément l'homme : "Guézel et Arayot, l'homme le convoite et le désire" ('Haguiga 11).

2. Ce n'est jamais acquis : " Tout celui qui est plus grand, son Yetser hara est plus grand " (Soucca 52).

3. C'est une Avéra qui attaque tous les côtés et tous les sens : toucher, vue, l'ouïe, la parole, (l'odorat) et la pensée (voir Messilat Yécharim 11).

4. C'est une Avéra qui, d'une petite chose, peut rapidement dégénérer aux choses les plus graves : "Tout celui qui parle trop avec une femme entraîne le mal sur lui...et finira au Guéhinam " (Avot 1/5).

Ainsi, la Kédoucha étant proportionnelle à l'effort, Arayot, vu son attrance, demande un effort exceptionnel et par conséquent, est la principale source de Kédoucha pour l'homme. De plus, contrairement aux autres domaines, ce n'est pas à double tranchant. C'est pour cela que Rachi explique que "Soyez kédochim" concerne les Arayot car tout guédèr au niveau Arayot (tels que protéger ses yeux, ne pas trop parler...) ne peut être que bénéfique et procurera une vie agréable au sein de son ménage et sera source de paix dans son couple.

Puis, Rachi ramène des preuves du Cohen ediot et gadol où, après avoir interdit Arayot, Hachem dit "Je suis Hachem Qui vous rend Kadoch". Et si tu repousses en disant que Arayot provoque une Kédoucha donnée par Hachem alors que chez nous on parle d'une Kédoucha obtenue par soi-même "Soyez kédochim", c'est pour cela que Rachi revient sur le même Cohen ediot où il a été dit après "Je suis Hachem Qui vous rend Kadoch" et où il est également dit juste avant "ils seront Kédochim". Et de là, Rachi nous enseigne même le mode opératoire, à savoir qu'un homme commence par lui-même à obtenir la Kédoucha par des guédarim sur Arayot et ensuite, Hachem déverse sur cette personne de la Kédoucha.

« La Kédoucha est double, c'est-à-dire au début c'est le travail, et à la fin c'est la récompense. Au début c'est l'effort, et à la fin c'est offert en cadeau. Le début, c'est que l'homme se rend Kadoch lui-même et finalement, Hachem le rendra Kadoch. C'est ce que nos 'Hakhamim disent (Yoma 39) : un homme se rend Kadoch un petit peu et on le rend beaucoup Kadoch, il se rend Kadoch ici-bas et on le rendra Kadoch d'en haut. » (Messilat Yécharim 26)

Mordekhai Zerbib